

Jean Maas

Bvd Léopold III, 69

7600 Péruwelz

ACDA asbl, rue de la Garenne 28, 7608 WIERS

Rapport du Vérificateur aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

La vérification des comptes de l'exercice 2024 de l'association « Action et Coopération pour le Développement dans les Andes asbl » (ACDA asbl), BE 0408.025.946 a pu s'effectuer normalement au siège administratif de l'Asbl le 11 février 2025 et le 18 mars 2025.

J'ai ainsi pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires et j'ai pu vérifier tous les postes du bilan et du compte de résultat sélectionnés en fonction de leur importance et/ou par sondage aléatoire. Toutes les informations et explications requises pour cette vérification ont pu être obtenues sans difficulté.

Ce rapport n'est pas un rapport d'audit selon les normes belges et internationales mais une vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité comptable des chiffres inclus dans le document précité ainsi que de leur pertinence au vu des activités de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice 2024 qui m'ont été soumis ont été imprimés le 18/03/2025 et portent sur un total de bilan de 133.820,88 EUR (sensiblement égal à l'année précédente) et un compte de résultat se soldant par un résultat positif de 30.569,43 EUR, en augmentation de 27.000 EUR environ. Ce résultat est largement dû à la vente de l'immeuble dont l'Asbl était propriétaire.

Le compromis de vente de cet immeuble a été signé fin 2024 (l'acte notarié a été passé début 2025 seulement) et la vente a donc été correctement comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2024.

Le poste 413200 (subside à recevoir) a été confirmé par l'institution concernée et reprend le solde à recevoir pour les derniers exercices.

Au niveau du passif du bilan, les différents engagements de l'association sont correctement repris dans les comptes et nous n'avons pas connaissance d'engagements qui ne seraient pas repris au document qui nous a été soumis. Une provision de 25.164,67 EUR a été constituée pour faire face au risque de devoir rembourser d'anciens subsides pour lesquels des justificatifs adéquats n'auraient pas été introduits.

Le résultat de l'exercice est positif et les pertes antérieures sont maintenant totalement apurées.

Après mon examen, je peux confirmer que le compte de résultat reflète fidèlement l'activité de l'association au cours de l'exercice 2024 et que le bilan reflète fidèlement les actifs et passifs de l'association au 31.12.2024.

Fait à Péruwelz, le 25 mars 2025.

Jean Maas

